



SAISON :

Président : Frédéric Moritz
Tél : 0635288378
37 rue du stade 29260 Kernilis

Secrétaire : Thierry CHEREL
Tel : 0783751330
musclubkernilis29@gmail.com

Montant des cotisations par saison :

Du 01/09 au 31/08 : 95€ plus 20€ de caution pour le badge

Du 01/01 au 31/08 : 80€ plus 20€ de caution pour le badge

Du 01/05 au 31/08 : 60€ plus 20€ de caution pour le badge

Veillez cocher la case correspondante à votre adhésion ci-dessous

| Adhésion Saison | Trimestriel | Familial | Moins de 18 ans |
|---|---|---|---|
| 95€-80€-60€ plus 20€ de caution du badge <input type="checkbox"/> | 40€ plus 20€ de caution du badge <input type="checkbox"/> | 75€ plus 20€ de caution du badge <input type="checkbox"/> | 75€ pas de badge <input type="checkbox"/> |

Numéro de badge :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse :

@ Ecrire lisiblement en respectant les minuscules, les traits, les points ou autres caractères

Mail :@.....

Si vous souhaitez renouveler votre adhésion en fin de saison : veuillez cocher la case ci-dessous :

Vous recevrez un SMS et mail en fin de saison, pour le règlement. Cela évitera une interruption de votre adhésion.

A joindre à votre inscription :

- 2 photos d'identité (pour la fiche d'inscription et pour votre carte/fiche adhérent)
- 1 certificat médical avec la mention obligatoire « pratique de la musculation et cardio »
- Présentation obligatoire de votre carte d'identité et justificatif de domicile à votre nom
- Autorisation parentale pour les moins de 18 ans

Ne pas oublier de compléter le verso, en bas du règlement intérieur, merci

RÈGLEMENT INTERIEUR

Le club est placé sous vidéo surveillance. Ces caméras sont placées à l'extérieur de la salle au nombre de 3 dont une dans le hall et ont été déclarées à la CNIL en octobre 2017 et revue en 2024 en y ajoutant une dans la salle d'activité et une à l'extérieur coté sud.

Une charte communale a été signée entre la municipalité et les membres du bureau.

Lors des contrôles par les membres du bureau, vous devrez obligatoirement présenter votre carte d'adhérent et badge, sans quoi vous devrez quitter la salle pour la séance, jusqu'à preuve de votre adhésion

L'adhésion

- Age minimum 17 ans avec un parent accompagnant (père, mère, grand frère ou grande sœur)
- Avoir une assurance individuelle accident
- Le club décline toute responsabilité en cas de vol
- Convention **EXCEPTIONNELLE** passée avec l'IME pour l'accès à la salle pour des jeunes handicapés accompagnés.
- Le club est fermé à toutes personnes, les jeudis de 15h à 16h30 pour le passage d'un agent de propreté communal.

Hygiène

- Tenue de sport obligatoire (chaussures réservées à la salle).
- Une grande serviette à disposer sur les appareils (obligatoire).
- Tout le matériel utilisé doit être nettoyé (virucide mis à votre disposition), rangé et remis à sa place initiale.
- Rincer les douches après les avoir utilisées.
- Nettoyage des appareils au gel hydro-alcoolique.

Sécurité

- Interdiction d'ajouter des poids sur les appareils déjà équipés. (fixation non prévue).
- La fixation des poids sur les barres est conseillée. Éviter d'être seul pour le développé couché.
- Vérifier que les portes et les fenêtres soient fermées avant votre départ.

Obligations

- Les appareils ne doivent pas être déplacés.
- Les livres mis à la disposition des adhérents doivent être consultés et laissés sur place
- Éteindre les lumières dans la salle et fermer les fenêtres.

Actes entraînant l'exclusion définitive de l'adhérent

- Irrespect des autres adhérents ou d'un membre du bureau.
- Destruction, détérioration ou vol de matériel.
- Aucune vente ne sera tolérée dans le club, sauf sur décision du bureau (matériel à changer).
- Introduction d'une personne étrangère au club pour pratiquer la musculation (seuls les membres du CA sont habilités à faire visiter la salle). Présence d'enfants interdite.

Cotisation réglée le :

Chèque :

Espèce :

SIGNATURE de l'adhérent, précédée de la mention lu et approuvé :

La cotisation ne sera pas remboursée si l'adhérent(e) a été exclus du club pour non-respect du règlement. À la fin de la saison, sans renouvellement d'adhésion, la caution du badge ne sera pas remboursée après le 30 septembre de l'année en cours